

**Assemblée Générale
de la Commission Locale d'Information Nucléaire
auprès du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais**

Braud et Saint Louis, 20 mars 2024

Liste des présents

Collège des élus

M Louis CAVALEIRO (Conseiller départemental CD33)
M Florian DUMAS (Président de la CLIN - Conseiller départemental CD33)
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)
M Jacky TERRANCLE (Conseiller communautaire de l'Estuaire)
M Michel TOURNIER (Mairie de St Ciers sur Gironde)

Collège des associations

M Philippe HÉLAINE (Écologiste pour le nucléaire)
M Patrick MAUPIN (SEPANSO)
M Fabrice PARVERY (Nature Environnement 17)
Mme Maryse SINSOUT (Estuaire pour tous) - Visio

Collège des organisations syndicales

M Jean-François BELOT (CFTC)
M Guillaume CASAMAYOU (CFTC)
M Emmanuel MOULIN (FO)
M Patrick VIEILLE (CFDT)

Collège du monde économique et personnes qualifiées

Mme Sabrina DUBOURNAIS (CIVB)
M Florian GUILLAUD (Personne qualifiée)
Mme Françoise LAFAYE (Personne qualifiée) – Visio
M Julien MAS (Bordeaux Port Atlantique)
M Fabrice PIQUEMAL (IP2I)
M Christian SEMPERES (Personne qualifiée) - Visio

Membres avec voix consultative

Mme BONNET (Sous-préfecture de Jonzac) - Visio
Mme Lucie CHAUCHAT (SIDPC de la Gironde) - Visio
Christophe DEPACE (CNPE du Blayais)
Mme Alexandra HÉRAULT (Responsable communication du CNPE)
Mme Sabina LADOIRE (Sous-préfète de Jonzac)
Mme Céline LONVAUD (Adjointe au chef de division ASN Bordeaux)
M J-P RICHÉ (CNPE du Blayais)
Cpt Arnaud SALVET (SDIS de la Gironde)

Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde

M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

Excusés

M Bernard BELAIR (ADSH de Haute Gironde)
M Jean-Luc BIROT (CFDT)
M Jonathan ESTAY (CFDT)
M Jean-Samuel EYNARD (Chambre d'agriculture 33)
M Paul de GUIBERT (Chef de division ASN Bordeaux)
Mme Charlotte MAES (Directrice du CNPE du Blayais)
M Cyril PENAUD (CdC de la Haute-Saintonge + SMIDDEST)
M Mickaël VALLET (Sénateur de la Charente-Maritime)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/- Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 18 Octobre 2023 ;
- 2/- Bilan d'activité 2023, prévisionnel d'activité et budget prévisionnel 2024 de la CLIN;
- 3/- Bilan d'activité 2023 du CNPE ;
- 4/- Enseignements des contrôles de l'ASN sur le site du Blayais en 2023 ;
- 5/- Point d'information sur les quatrièmes visites décennales (VD4), activités réalisées et à venir ;
- 6/- Questions diverses

Florian DUMAS, président de la CLIN, remercie l'ensemble des membres de la commission et les invités pour leur participation à cette assemblée générale en présentiel et par visioconférence.

1/ Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 18 octobre 2023

Patrick MAUPIN demande que soit vérifié le nom des intervenants d'EDF pour la présentation sur « l'incidence du prélèvement du CNPE du Blayais sur les poissons migrateurs de l'estuaire de la Gironde ».

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 18 octobre 2023 est validé, et sera disponible sur gironde.fr/clin

2/ Bilan d'activité 2023, prévisionnel d'activité et budget prévisionnel 2024 de la CLIN

La présentation de la CLIN est disponible en annexe.

Concernant le budget, Florian GUILLAUD fait remarquer que l'augmentation de la dotation à 1,5 millions d'euros pour l'ANCLLI et les CLI, est le « fait du prince ». L'ANCLLI n'est pas d'accord sur le montant et souhaite que l'Etat respecte la décision de la représentation nationale qui a décidé dans une loi en 2006 que le fonctionnement des CLI se ferait par l'intermédiaire de la « taxe INB » (Installation nucléaire de base).

Sabrina LADOIRE souhaite savoir comment est répartie la dotation entre les différentes CLI et l'ANCLLI.

Florian GUILLAUD indique que la répartition est faite en fonction des projets présentés par chaque CLI. C'est l'ASN qui détermine les montants en fonction des projets, en général 50 % des opérations.

Il rappelle que l'intégralité de la dépense est assurée par le département de la Gironde, qui bénéficie de subventions attribuées par l'ASN, en fonction des projets de la CLIN. La perception d'une partie de la taxe INB, avec le contrôle de l'ASN, permettrait un fonctionnement autonome des CLI.

3/- Bilan d'activité 2023 du CNPE

La présentation du CNPE effectuée par Pascal RICHÉ, est disponible en annexe.

Florian DUMAS demande les raisons d'une visite partielle du réacteur numéro 1 qui intervient peu de temps après sa visite décennale.

Christophe DEPACE précise qu'il y a l'opportunité de faire des arrêts courts, pour recharger le combustible ou de réaliser des arrêts un peu plus longs avec de la maintenance. A l'issue de la visite décennale du réacteur 1, il avait été décidé de programmer un arrêt avec une visite partielle afin de réaliser des vérifications et de la maintenance.

Céline LONVAUD fait un point sur les enquêtes publiques à venir. L'idée serait de regrouper les enquêtes publiques des réacteurs 1 et 2. Le rapport de conclusion de réexamen (RCR) du réacteur 1 a déjà été remis. Celui du réacteur 2 devrait être remis au cours de cette année. Des documents simplifiés pour le public doivent être préparés.

Xavier PAULMAZ demande si le RCR du réacteur 1 pourra être transmis à la CLIN en amont de l'enquête publique.

Céline LONVAUD ne peut pas apporter de réponse pour le moment. Elle précise qu'il est désormais prévu un certain nombre de documents pour ces enquêtes publiques.

Florian GUILLAUD rappelle qu'il s'agit d'une demande qui est faite depuis quinze ans auprès des Présidents de l'ASN par les CLI, qui ne disposent pas des moyens d'EDF ou de l'ASN.

4/- Enseignements des contrôles de l'ASN sur le site du Blayais en 2023

La présentation de l'ASN, effectuée par Céline LONVAUD, est disponible en annexe.

Florian GUILLAUD informe qu'au niveau de l'ANCLLI, il y a interrogation pour savoir si l'ASN a mis suffisamment de moyens au niveau des délégations régionales pour assurer sa mission d'inspection du travail. Concernant Blayais, il met en perspective les chiffres qui ont été présentés : pour l'année 2023, qui a été marquée par une activité intense, l'ASN a effectué 18 jours d'inspection du travail, pour plus de 2500 personnes.

Céline LONVAUD précise qu'elle n'est à l'ASN que depuis quelques mois. Elle indique que la division de Bordeaux dispose de 2 agents en capacité d'intervenir en tant qu'inspecteurs du travail. De plus, des inspecteurs du travail de Montrouge (ASN national) peuvent venir en appui si nécessaire.

Caroline PALLIEZ note que trois événements significatifs ont été déclarés après des remarques de l'ASN. Elle demande si on peut avoir plus de précisions et savoir s'il y a un lien avec les trois signalements au Procureur de la République.

Céline LONVAUD ne peut pas répondre précisément sur les trois constats qui ont conduit à une déclaration d'événements significatifs. Une réponse pourra être transmise par écrit. Il n'y a pas de lien en ces trois événements et les trois signalements au Procureur de la République.

Patrick MAUPIN s'étonne de la récurrence des délais assez longs de déclaration d'événements significatifs, mis en évidence par l'ASN.

Christophe DEPACE souligne qu'EDF est bien conscient des délais à respecter. Maintenant, il y a des événements qui nécessitent une analyse préalable conséquente.

Céline LONVAUD confirme que l'ASN a eu cette explication il y a quelques mois. Il y a effectivement, quelques cas qui nécessitent une analyse un peu plus poussée avant de faire la déclaration écrite. Mais il y a un certain nombre de cas où la déclaration aurait pu être faite plus tôt. Elle confirme que le site a mis en place un dispositif pour que les délais se réduisent à que quelques jours.

Maryse SINSOUT souhaite avoir des informations au sujet des événements significatifs concernant les transports.

Christophe DEPACE précise que des camions sont préparés et envoyés sur d'autres sites. De la même façon, des camions d'autres sites arrivent sur Blayais. Les 3 événements significatifs « transport » concernent des camions qui sont arrivés sur le site du Blayais et qui n'étaient pas conformes. Ils ne sont donc pas affectés au CNPE du Blayais. Une réponse plus précise pourra être apportée par écrit.

5/- Point d'information sur les quatrièmes visites décennales (VD4), activités réalisées et à venir

La présentation d'EDF, effectuée par Thomas COUSSERAND, est disponible en annexe.

Xavier PAULMAZ souhaite savoir pourquoi un coude de la tuyauterie du circuit primaire a été remplacé.

Thomas COUSSERAND indique qu'il y a un suivi sur les composants du circuit primaire. Sur les tranches 1 et 3, certains coudes sont identifiés comme devant être remplacés compte tenu des évolutions des caractéristiques métallurgiques. On n'est pas sur des dégradations du type « corrosion sous contrainte », mais plutôt sur du vieillissement métallurgique. Ces remplacements sont anticipés et programmés sur la VD4 ou la VD5. Il y a une dizaine de coudes par réacteur.

Xavier PAULMAZ rappelle que pour l'instant les réacteurs 3 et 4 n'utilisent pas du combustible MOX. Il souhaite savoir si dans le cadre de la VD4 des aménagements sont prévus pour utiliser du combustible MOX au redémarrage. Christophe DEPACE confirme que ce n'est pas prévu.

Afin de partager l'information avec l'ensemble des membres, des questions qui ont été abordées à l'occasion des réunions de suivi de la visite décennale sont reposées :

- Quel est le taux de fuite du circuit primaire en fonctionnement normal, et quel a été le taux de fuite à l'occasion de l'épreuve hydraulique du circuit primaire ?
 - o Le taux de fuite est cadré par un seuil réglementaire qui est de 230 l/h. En fonctionnement normal, le taux de fuite du circuit primaire du réacteur n°2 est d'environ 32 l/h. Pendant la réalisation de l'épreuve hydraulique, ce taux de fuite a été de 37 l/h.
- Quels sont les différents paliers de températures et de pression avant le fonctionnement normal, faisant suite à une visite décennale ?
 - o Dans le cadre de l'épreuve hydraulique du circuit primaire, la pression est montée progressivement jusqu'à 206 bars et à une température d'environ 90°C. En fonctionnement normal, la pression atteint 155 bars et une température de 286°C, niveau qui resteront inchangés sur tout le cycle de production.
- Quel est le taux de sécurité du circuit primaire et le niveau conforme fixé par l'ASN ?
 - o Il y a des coefficients de sécurité de dimensionnement qui sont définis par l'arrêté d'exploitation. En fonction des situations, le taux de sécurité se situe entre 1,1 et 1,6, c'est-à-dire, entre 10% et 60% supplémentaires vis-à-vis des capacités de l'équipement. A cela, s'ajoutent des marges notamment sur les matériaux. Il est attendu une certaine tenue de fabrication des matériaux en sortie de fonderie.
- Quelle est l'évolution de l'épreuve enceinte entre la VD3 et la VD4 ?
 - o Il n'y a pas d'évolution significative.
- Quelle est l'analyse des deux soudures présentant des points de vigilance dans le cadre de la vérification de la corrosion sous contrainte ?
 - o Pour rappel, la corrosion sous contrainte correspond à une fissuration qui se situe sur l'arrivée des circuits de refroidissement du circuit primaire. Il s'agit de circuits qui servent au refroidissement en situation normale. Les tuyaux sont en acier. Ils font environ 1 mètre de circonférence et 30 mm d'épaisseur. Un programme d'expertise était en place depuis la conception pour suivre les phénomènes de fissuration liés à la fatigue thermique. Grâce à ces contrôles réguliers, des fissures plus petites ont pu être identifiées appelées « corrosion sous contrainte ». Il s'agit de fissures qui peuvent avoir une profondeur de l'ordre de 5 mm. Ce type de fissure peut se retrouver dans des zones de mélange avec fort différentiel thermique. Au titre du retour d'expérience, une quinzaine de soudures complémentaires sont contrôlées sur chaque réacteur.

Dans le cadre de la VD4 du réacteur 2, ce sont un peu moins de trente soudures qui ont été contrôlées. Deux points de contrôle présentaient une indication de fissuration de l'ordre de 5 mm. Par mesure de prévention, les deux tronçons ont été remplacés. Les analyses ont montré que ces fissurations ne sont pas liées à de la corrosion sous contrainte.

Sur le réacteur 4, le contrôle de ces soudures ont également été effectuées et deux indications de fissures ont été détectées. Ces fissures sont également de l'ordre de 5 mm. Les tronçons sont en cours de remplacement, ce qui implique la prolongation de l'arrêt du réacteur. Le résultat des analyses sera connu dans les prochaines semaines.

De manière générale, une attention particulière est portée sur les tronçons horizontaux du système RIS (Injection de sécurité) ou RRA (Refroidissement à l'arrêt) pour détecter les signes de fatigue thermique ou de corrosion sous contrainte

- A partir de quel moment est-il décidé de changer un tronçon quand une fissure est détectée ?
 - o Il est considéré qu'à partir de 5-6 mm, il y a changement systématique. En dessous de cette profondeur de fissure, un suivi est effectué.

- Est-ce que la découverte de ces fissures remet en cause les conclusions sur le suivi des réacteurs ?
 - o Il a été fait le choix de procéder aux contrôles des soudures qui ont été identifiées comme sensibles. Ces contrôles sont intégrés dans le programme industriel ainsi que les réparations éventuelles. Cela coûte en temps, mais on sait le faire techniquement.
- Est-ce qu'il est possible de découvrir de la corrosion sous contrainte sur le réacteur 1 qui a déjà passé sa visite décennale ?
 - o Les contrôles sur la quinzaine de soudure ont été effectués et ont permis d'identifier de plus petites fissures liées à la corrosion sous contrainte. Cela a modifié le contrôle qui a été élargi.
- Quel est le taux de bouchage des générateurs de vapeur accepté par l'ASN, et quels sont les taux atteints par les réacteurs 1 et 2 ?

- Le taux de bouchage maximum acceptable des tubes des générateurs de vapeur est de 5%. Pour les générateurs de vapeur des réacteurs 1 et 2, le taux de bouchage est de l'ordre de 0,5%. Ce bon chiffre est à mettre en lien avec le changement des générateurs de vapeur il y a un peu plus de dix ans (2009 à 2013).
- Est-ce que le programme de contrôle de la corrosion sous contrainte a été effectué sur les réacteurs 1 et 3 ?
 - Sur le réacteur 1 des soudures complémentaires ont été vérifiées avec aucune anomalie. Pour le réacteur 3, un élargissement des contrôles est prévu.
- Sur le réacteur 2, est-ce que les fissures qui ont été trouvées sur des soudures datent de la mise en service ? S'agit-il de fatigue thermique ? Sur le réacteur 4, les résultats sont-ils connus ?
 - Pour le réacteur 2, il s'agissait de petits défauts de chantier dont les soudures ont été reprises. Pour le réacteur 4, la découpe a été faite et on aura les résultats des analyses d'ici quelques semaines.
- Est-ce qu'il y aura d'autre contrôles sur le réacteur 4 au moment de sa VD4 en 2025 ?
 - Il y aura une petite vingtaine de contrôles de soudure au moment de la visite décennale du réacteur 4.

6/- Informations et questions diverses

➤ Projet de fusion ASN-IRSN

Le projet a été adopté d'une voix hier à l'assemblée nationale après un vote favorable du sénat.

Florian DUMAS lit les conclusions du bureau de CLIN suite à une rencontre avec des agents de l'intersyndicale de l'IRSN.

La CLIN considère que :

- L'IRSN est le spécialiste technique du nucléaire et que l'ASN veille au respect de la réglementation. La compétence technique de la future entité risque d'être impactée.
- Si l'ASN comme l'IRSN publient beaucoup d'informations, l'IRSN propose un véritable travail pédagogique notamment sur ses avis, qui est essentiel pour la bonne compréhension des CLI. Les quelques situations de divergence qui ont pu exister par le passé, risquent d'être réglées entre experts et ne plus être partagées avec la société civile.

Florian GUILLAUD rappelle que la position de l'ANCLLI est similaire à celle de la CLIN. L'ANCLLI considère que le fait d'éclater l'IRSN en intégrant une partie dans l'ASN et une autre partie dans le CEA, ne contribue pas à la relance du nucléaire, ni à maintenir une politique de sûreté. Elle considère qu'il y a besoin d'un système autonome, complémentaire et indépendant du pouvoir. L'IRSN a toujours apporté une aide aux CLI et à l'ANCLLI notamment pour mieux comprendre certains dossiers. Comment seront accompagnées les CLI à l'avenir ? Nous n'avons pas la réponse.

➤ Prochaine campagne de distribution de comprimés d'iode

Une campagne de distribution de comprimés d'iode est programmée pour 2024, probablement pour la rentrée de septembre. La Préfecture est en attente d'une instruction ministérielle qui précisera l'information à la population qui devra être déployée. Cette campagne concernera le rayon de 0 à 10 km de la centrale. La distribution devrait être effectuée par les pharmacies partenaires.

Patrick MAUPIN regrette le manque de clarté de cette campagne qui ne concerne pas l'intégralité des communes du PPI.

Il est précisé que même si la campagne doit se dérouler dans le rayon de 0 à 10 km, toute la population pourra se rendre en pharmacie pour récupérer des comprimés d'iode sans justificatif de domicile. Une campagne de distribution dans le rayon 10-20 km devrait se dérouler en 2026.

Il est confirmé que les comprimés sont désormais valides 10 ans.

Xavier PAULMAZ rappelle que la CLIN avait mené une étude sur la dernière campagne de distribution de comprimés d'iode. L'une des préconisations était d'associer les élus locaux pour s'assurer de listes d'adressage correctes. Il semble que ce ne soit pas pris en compte.

Françoise LAFAYE précise qu'elle faisait partie du groupe de travail du Haut conseil de la santé publique. Elle confirme que c'est le pharmacien des armées, fabricant des comprimés d'iode, qui considère que l'iode est stable 10 ans.

Elle rappelle qu'à l'occasion de l'étude, il est ressorti la très mauvaise sensibilisation des acteurs de la petite enfance, notamment les PMI (Protection maternelle et infantile). Faut-il attendre la campagne pour commencer à sensibiliser ces acteurs ?

Y a-t-il un inventaire complémentaire des ERP (Etablissement recevant du public) à celui du PPI qui n'est pas complet ?

Il est indiqué que la Préfecture attend l'instruction ministérielle.

Florian GUILLAUD constate que l'on change de paradigme avec précédemment une distribution organisée sous la responsabilité de l'État, à un retrait autonome, volontaire.

➤ Le risque d'inondation et l'accès à la centrale

Il est rappelé qu'il y a plusieurs voies d'accès à la centrale : la route des marais, la route passant par Azac et la route passant par Saint Ciers. La route prise en compte dans les procédures de la centrale est la route d'Azac. Cette année, la route des marais a été barrée plusieurs semaines et la route d'Azac a été barrée 2 ou 3 heures. Une étude est engagée par le Centre routier départemental sur le débordement ponctuel de la route d'Azac et la route des marais. Les résultats devraient être présentés aux différentes parties prenantes courant du mois d'avril et permettre de discuter des suites à donner.

Florian DUMAS remercie les participants et clôture la séance.